

LA NEWSLETTER AUX PMI

ACTUALITÉS SANTE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE


**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la santé

ÉDITO

Un des effets collatéraux de la crise sanitaire que nous venons de vivre, a été de nous obliger à repenser nos modes de fonctionnement et de communication et à renforcer nos collaborations pour faire face à cette situation exceptionnelle : accompagnement et soutien téléphonique des familles et des assistantes maternelles par les professionnels des PMI, téléconsultations, soutien institutionnel de la DGS par l'envoi de référentiels nationaux et outils d'information, organisation d'une visioconférence du Comité technique national pour l'animation des actions de PMI en novembre 2020 avec retours d'expérience...

Pour continuer dans cette dynamique positive de partage et de lien au bénéfice de nos publics, je vous propose cette 1^{ère} newsletter. Elle est destinée aux professionnels des PMI pour les tenir informés de l'actualité réglementaire et des principaux chantiers en cours. Je remercie le département de la Moselle qui s'est prêté au premier exercice de rédaction pour partager ses pratiques. Toutes les contributions seront les bienvenues pour enrichir les futures newsletters !

Je vous souhaite un bel automne
et une très bonne lecture.

Dr. Zinna BESSA
Sous-Directrice

Sous-direction Santé des populations & Prévention des maladies chroniques

À LA UNE

Les actualités de la santé mentale

La crise sanitaire a eu un fort impact sur la santé mentale des Français, les enfants et les jeunes étant particulièrement touchés avec une recrudescence des états dépressifs, hausse inquiétante des passages aux urgences pour gestes suicidaires chez les moins de 15 ans, etc.

En octobre 2021, ces indicateurs tendent à se normaliser mais restent élevés chez les moins de 15 ans.

En réponse à cette situation, les acteurs territoriaux comme nationaux se sont mobilisés, de sorte à :

- renforcer l'information de la population, notamment grâce à la campagne nationale de communication de Santé publique France « En parler c'est déjà se soigner »
- faciliter la prise en charge des personnes (numéro d'appel vert Covid, possibilités d'accès gratuit à un suivi psychologique, téléconsultations...)
- surveiller l'évolution de la situation avec la mise en place d'une enquête spécifique sur la santé mentale des 3-11 ans.

Les **Assises de la santé mentale et de la psychiatrie**, qui se sont tenues les 27 et 28 septembre 2021, ont permis d'identifier des mesures structurantes pour mieux prévenir, renforcer l'offre de soins et son accessibilité et soutenir la recherche et l'innovation.

Concernant les enfants et les jeunes, il s'agit d'**agir le plus précocement possible, augmenter l'efficacité des circuits de repérage, de prise en charge et de suivi des troubles psychiques**, notamment grâce à :

- la stratégie des 1 000 premiers jours et le déploiement d'une offre de psychiatrie en périnatalité ;
- au déploiement des compétences psychosociales ;
- l'amélioration de la coordination de la santé des 3-11 ans.

L'ensemble des mesures décidées lors des Assises est consultable [ici](#).

NEWS



- Rôle des PMI pour réaliser la visite médicale obligatoire à l'école pour les enfants de 3 à 4 ans : [Arrêté du 20/8/2021](#)
- 1^{ère} lecture du [projet de loi relatif à la protection des enfants](#) : Juillet 2021
- Suppression du certificat médical d'absence de contre indication pour les mineurs souhaitant pratiquer une activité sportive : [Décret](#) et [arrêté](#) du 7/5/2021
- Modes d'accueil: décrets du 30/08/2021 [ici](#) et [ici](#) . Arrêtés du [31/08/2021](#), [23/09/2021](#) et [08/10/2021](#)
- Circulaire de février 2021 relative au projet d'accueil individualisé pour raison de santé : [ici](#)
- Calendrier des vaccinations et des recommandations 2021 : [ici](#)
- Un outil en ligne aide les médecins à adresser des enfants vers les plateformes TND : [ici](#)
- « *Je pense bébé, je pense B9* » la nouvelle campagne de prescription des folates de Santé publique France [ici](#)

- **11 nouveau-nés** : C'est le nombre de bébés suspects de déficit en MCAD à 6 mois de la mise en œuvre de ce nouveau dépistage néonatal (mis en œuvre depuis décembre 2020).
- **479 maternités** sur 483 (hors Mayotte) ont participé à l'**Enquête nationale périnatale 2021**. Environ **13 300 femmes** y ont répondu et **76%** ont accepté un suivi à 2 mois.
- La France, est un des pays les plus prescripteurs de médicaments en pédiatrie ambulatoire selon l'[étude du GIS-Phare](#).
- **+ 12.2 points** : C'est la progression observée de la couverture vaccinale une dose du vaccin contre les infections à méningocoque C entre la cohorte de naissance 2020 et la cohorte 2018 : [ici](#)

LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022

Nombre de contrats signés entre l'Etat (Préfet-ARS) et le conseil départemental :

En 2020 : 29 contrats signés
En 2021: 41 territoires - 200 M€
 dont 18 M€ sur des crédits FIR



Le point sur la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2017-2030

Une stratégie déclinée en plusieurs étapes :

- La feuille de route 2018-2020 a permis :
 - l'écriture d'un protocole de coopération élargissant les **compétences des IDE en matière de santé sexuelle**. Approuvé par la HAS, il est en instance de publication.
 - Depuis le 1er janvier 2021, le **vaccin contre les papillomavirus humains** est remboursé par l'Assurance Maladie pour les garçons.
 - Extension de la prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie obligatoire et l'AME des **frais liés à la contraception** pour les femmes jusqu'à 25 ans, assortie d'un tiers payant systématique en 2022.
 - Extension depuis 2019 des missions de prévention des Service de santé universitaire des étudiants (SSU) à la **prescription des moyens de contraception**, les vaccinations, les dépistages et **les soins des IST non compliquées**. Ainsi, en 2019, 38 services ont assuré la prescription de la contraception régulière.
- Les travaux de la feuille de route 2021-2023 ont été lancés en avril, et celle-ci sera publiée fin 2021.

Une illustration : L'action du département de la Moselle

La PMI enraine les principes fondamentaux de son intervention dans une approche universelle fondée sur une volonté d'égalité pour l'accessibilité à son offre de services.

La contractualisation en prévention et en protection de l'enfance engagée en 2020 a permis au service de PMI de la Moselle, avec l'appui de la CAF de la Moselle, de proposer à chaque femme enceinte un entretien téléphonique structuré de repérage des besoins réalisé par une sage-femme de PMI.

En 2019, ce sont 1 967 femmes enceintes qui ont bénéficié de ces nouvelles modalités d'intervention et en 2020, plus de 3 000.

Bilan du repérage des besoins :

- 30% des femmes déclarent que la grossesse se passe « moyennement » ou « mal »
- Près de 1/4 rapporte des problèmes liés au fait de devenir parent
- 1/4 déclare se sentir « moyen » ou « mal » sur le plan psychique
- 1/5 et 1/6 sont soumises à un stress lié aux ressources financières ou aux conditions de logement
- 1/4 des femmes présentent au moins deux facteurs de vulnérabilité.

QUESTIONS – RÉPONSES

Protocole national de coopération (PNC) entre Médecins et Puéricultrices (eurs) de PMI pour les bilans de santé en école maternelle des enfants de 3 à 4 ans (BSEM) :

Qu'est-ce qu'un PNC ? L'article 66 de la loi OTSS (juillet 2019) a rénové et simplifié le dispositif des protocoles de coopération. Un PNC vise à déléguer concrètement à des personnels paramédicaux des activités jusqu'alors exercées uniquement par des médecins : [ici](#)

Quels enjeux pour le BSEM ? Permettre à tous les enfants de bénéficier d'un bilan de santé le plus complet possible, donner un cadre sécurisé à la collaboration pluridisciplinaire, valoriser les compétences des puéricultrices, dégager du temps médical pour les situations complexes.

Que contient le PNC ? La liste des actes dérogatoires ou non, les critères d'inclusion des enfants, l'information des parents, la description pratique du bilan au moyen d'arbres de décision, les critères de réorientation vers le délégué, le programme de formation, le modèle économique

Quel calendrier ? [L'appel à manifestation d'intérêt du 17 juin 2020](#) a permis la sélection d'une équipe de rédaction qui a débuté ses travaux en décembre 2020. Le projet de PNC va être adressé en novembre 2021 à la HAS pour validation. Le PNC doit ensuite être autorisé par arrêté des ministres chargés de la Sécurité Sociale et de la Santé pour mise en œuvre effective de ce PNC sur l'ensemble du territoire par les équipes satisfaisant à ses conditions : [ici](#)



CONTACTS :
DGS-CANA-PMI@sante.gouv.fr

RÉDACTION

Brigitte Lefeuve et Frédérique Delatour
 Bureau santé des populations & politique vaccinale
 Sous-Direction santé des populations & prévention des maladies chroniques
 Direction Générale de la Santé – Ministère des solidarités & de la santé

